Département du Pas-de-Calais ******

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer ******

Canton de Boulogne Sud

MAIRIE DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE (62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2017-17

DATE DE CONVOCATION 17/03/2017

L'an deux mil dix sept, Le 23 Mars 2017 à 19 heures.

DATE D'AFFICHAGE 17/03/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents :

Me MEURDESOIF Sophie, Mr DIDIER Jean, Mr DEGREMONT Jean Michel, Mr NAVET Dominique, Me PRIMA Fabienne, Mr GRARE Bernard Mr NOEL David, Me VANDEKERKHOVE Catherine, Me CAFFIER Michèle, Mr QUANDALLE Michel, Me DAUSSE Rachel, Mr MOUSSAY Bernard, Me DRANSART Valérie, Me AUGE Michèle, Mr PETIT Guy, Me RUMEAU Nathalie

Excusés:

Me LECAILLE Marie-Françoise donne pouvoir à Mr Dominique NAVET Me BOULY Béatrice donne pouvoir à Mme Valérie DRANSART Mme PRIMA Fabienne donne pouvoir à Sophie MEURDESOIF

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de séance

Votants [19] A DE

E 2 9 MARS 2017

Objet: CREATION LOTISSEMENT – RESIDENCE LES CHATAIGNIERS – RESIDENCE CHANTEGRIVE – RESIDENCE LES CHARDONNERETS – RESIDENCE « LES CHARMILLES »

Monsieur le Maire expose que suite à sa visite aux services des impôts, les divisions de parcelles ne peuvent s'inscrire sans une décision du conseil municipal, je vous propose de régulariser cette situation en acceptant les lotissements :

Résidence « Les Chataigniers » - Rue du Gart

Vu la demande présentée par la SNC « Les Chataigniers » avenue François 1er à HARDELOT, visant à lotir en vingt-cinq lots affectés principalement à l'habitation, terrains sis à LA CAPELLE LES BOULOGNE, rue du Gart cadastrés AH 81 pour une superficie de

77 a, AH 82 pour une superficie de 4 a 62ca, AH 72 pour une superficie de 2ha 08a 59 ca et AH 93 pour une superficie de 1ha 30a 59ca.

Résidence « Chantegrive »

Vu la demande présentée par la SA PROMOPALE dont le siége est 99 grande Rue à BOULOGNE SUR MER, propriétaire de la parcelle cadastrée AK 24 pour une superficie de 11 194 m2, rue Marcel Caudevelle à LA CAPELLE LES BOULOGNE afin d'y réaliser un lotissement de 14 logements.

Résidence « Les Charmilles » - Rue de la Bergerie

Vu la demande présentée par HABITAT du LITTORAL, 30-32 avenue Charles de Gaulle à BOULOGNE SUR MER, visant à lotir en quarante et un lots principalement à l'habitation, terrain sis à LA CAPELLE LES BOULOGNE, avenue de la Forêt d'une superficie de 11 621 m2 (Pour espaces communs - voirie : 3199 m2, cour 1 : 282m2, cour 2 : 136 m2)

Résidence « Les Chardonnerets »

Vu la demande présentée par la SCP BLEARD VOLPOET à BOULOGNE SUR MER, mandataire de Madame MILLINER Lise domiciliée « Le Petit Fouquehove à PERNES LES BOULOGNE, visant à lotir en quatre lots affectés principalement à l'habitation un terrain sis à LA CAPELLE LES BOULOGNE, rue Marcel Caudevelle, cadastré section Al 106 d'une superficie de 4 750 m2.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire à 19 voix pour le conseil municipal est favorable aux nouveaux lotissements implantés sur le territoire de La Capelle Les Boulogne et autorise Monsieur le Maire à conduire toutes les actions visant à régulariser la division de parcelles pour la prise en compte des voiries.

Conseil Municipal : les Membres présents. Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Conseil Municipal : les Membres présents. Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

ā

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 23

Le

Jean Michel DEGREMONT

SOUS-PRÉFECTURE
LE 29 MARS 2017